Assurance-chômage-Loi

Elle est déjà assez compliquée ainsi, alors pourquoi ne pas améliorer la loi, l'assouplir, la rendre plus acceptable, mieux adaptée aux besoins? Ce n'est pas la faute des chômeurs si le système économique en général, appuyé par la majorité du gouvernement, ne produit pas suffisamment d'emplois pour les Canadiens bien disposés. Ils ne doivent pas souffrir d'une loi mal faite qui ne s'adapte même pas à leurs besoins.

Dans le bill C-69, qui comporte des modifications se rapportant à la période d'exclusion qui va jusqu'à six semaines pour les prestataires qui quittent volontairement leur emploi, sans motif valable, qui perdent leur emploi à cause d'inconduite, qui refusent un emploi convenable qui leur est offert ou qui refusent de postuler un emploi convenable et vacant. Qui décide qu'il s'agit d'un emploi convenable? Ce ne sont pas les fonctionnaires de la Commission, ni les fonctionnaires du centre de la main-d'œuvre à décider tout seul. Pourtant, c'est ce qui se produit très souvent, ils négligent de profiter d'une occasion d'obtenir un emploi convenable. Si le gars n'a pas un sou en poche, il lui est difficile de faire 25 milles pour aller voir si l'emploi lui convient. Il ne semble pas que les fonctionnaires ou les technocrates qui rédigent la loi comprennent cela. Ils ne comprennent rien à ce sujet, puisqu'ils nous arrivent avec des textes de loi qui ne s'appliquent pas, ou qui ne s'appliquent que très difficilement. Mais de toute façon, cela apporte beaucoup de contretemps aux personnes sans

A ce sujet, je signale que ce n'est pas à la Commission d'assurance-chômage de déterminer seule si un emploi est convenable ou non et il n'est pas normal non plus que la Commission oblige un prestataire à accepter n'importe quel emploi chez n'importe qui.

Ce n'est pas normal et tout cela dépend du fonctionnaire que le chômeur rencontre. Je ne critique pas les fonctionnaires dans l'ensemble. Il y en a des bons. J'ai l'habitude de dire qu'il y en a un certain nombre qui remplissent bien leurs fonctions et un certain nombre qui travaillent moins bien et finalement un certain nombre qui sont médiocres.

Si le chômeur vient de rencontrer un fonctionnaire qui ne veut pas collaborer, imaginons à quel point il aura de la difficulté à s'expliquer. Le travailleur devrait avoir le droit de savoir s'il remplace quelqu'un à l'emploi où on le dirige ou s'il s'agit d'un nouveau poste. S'il s'agit de remplacer un autre employé, il faudrait que le travailleur puisse savoir depuis quand ce poste est vacant et pour quelle raison.

Ce sont des choses qui n'ont pas l'air de préoccuper les fonctionnaires du centre de la main-d'œuvre. Il serait normal qu'il sache aussi s'il y a une association d'employés ou un syndicat dans l'entreprise, qu'on lui fournisse le nom d'un fonctionnaire afin qu'il puisse avoir une entrevue. Il faut qu'il s'organise. Il ne peut pas partir de cette façon pour occuper un emploi sans savoir si ce sera intéressant ou non. Il devra aussi savoir quelle est la politique de l'entreprise au sujet des heures de travail et quelle est la rémunération du temps supplémentaire.

Il est assez étonnant de constater que dans le domaine de recherche d'emploi, la Commission d'assurance-chômage ne semble pas reconnaître les centres de main-d'œuvre comme étant des organismes suffisamment compétents, puisque le fait pour un prestataire de s'être inscrit au centre de main-d'œuvre et d'avoir renouvelé sa demande d'emploi régulièrement ne constitue pas la preuve qu'il a fait des recherches d'emploi.

• (1750)

Pourquoi les gars du centre de main-d'œuvre existentils? Il en coûte assez cher aux contribuables canadiens. Je ne critique pas trop l'organisation dans son ensemble mais, désespoir, il faudrait laisser «fonctionner» ceux-là aussi. Ils sont là seulement pour prendre le nom des gars de la localité et dire que dans un domaine il n'y a pas d'emploi, ou bien seulement pour enregistrer les noms et garder un fichier dans ce qu'ils appellent «une banque d'emplois» organisée sur des pancartes qu'on peut vérifier en entrant, banque renfermant la liste d'emplois disponibles dans la région et à l'extérieur, alors qu'ils ne peuvent en suggérer eux-mêmes.

Le printemps dernier, un petit gars de chez nous était très disposé. En voici la preuve très claire: il s'est rendu en Alberta. Deux amis finissaient leur année scolaire à 17 ans et ils voulaient aller en Alberta. J'ai communiqué avec le centre de la main-d'œuvre de Rivière-du-Loup pour savoir s'il y avait des installations pour jeunes qui étaient disposés à aller travailler dans une province anglaise. Ils voulaient apprendre l'anglais en même temps. Or, il n'y avait aucune demande, aucune installation, aucune chance possible. Alors, le jeune homme, pour démontrer qu'il était bien disposé, je l'ai emmené à Ottawa et je suis allé le conduire au train à 9 h 59, un soir, et il a passé l'été en Alberta. Il s'est trouvé du travail par ses propres moyens.

Mais les gars du centre de main-d'œuvre de Rivière-du-Loup, payés à même les taxes de tous les Canadiens, pas plus ceux de Rivière-du-Loup que ceux d'ailleurs, et malheureusement, ce sont des constatations qu'on fait, n'ont pas travaillé pour diriger ce jeune homme-là qui, pourtant, était sérieux. Il voulait venir, il est venu, il est revenu, et il a gagné un certain montant d'argent, et tout cela, de sa propre «vapeur», et sans être aidé par les organismes payés à même les taxes de tout le monde pour orienter les travailleurs vers un milieu où ils pourraient avoir des chances de travailler.

Et ensuite, je comprends un peu les raisons pour lesquelles la Commission d'assurance-chômage ne se fie pas aux faits que le chômeur a demandés. On a renouvelé régulièrement une demande d'emploi au centre de main-d'œuvre; on a dit: Cela ne suffit pas pour une recherche d'emploi. Il faut qu'il aille voir Michel Brochu et Diane Chevalier, il faut qu'il aille ici et là, les gars de nos régions, actuellement, où il y a un taux de chômage dépassant 20 p. 100. Les gens éprouvent toutes sortes de difficultés avec le système actuel dans le domaine des transports de marchandises, par exemple dans l'industrie du meuble, dans le domaine des frais de douane, dans l'industrie du cuir, alors ces gens-là ne sont pas disposés à engager du personnel nouveau parce qu'ils n'en ont pas besoin dans le moment. A peine peuvent-ils réussir à faire des profits raisonnables dans leur industrie pour pouvoir garder le personnel qu'ils ont.

Alors dans ces circonstances-là, pourquoi les fonctionnaires de la Commission d'assurance-chômage ne sont-ils pas orientés, n'ont-ils pas des instructions qui doivent chercher à comprendre le chômeur beaucoup mieux. Chaque fois que je vais chez moi en fin de semaine, je vais au conseil arbitral de Rivière-du-Loup. Pourquoi? Pour défendre des chômeurs mal pris de la région, et je m'empresse d'ajouter que le bureau de Rivière-du-Loup n'est pas pire que les autres, car il s'agit de gens assez compréhensifs, mais ils ont dans les mains une loi mal faite, qu'on essaie de faire changer, et c'est malheureux de constater qu'un groupe de députés, qui semblent avoir hâte de s'en aller, adoptent une loi aussi mal faite, et laissent les chô-